



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 061./CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique qu'elle a reçu de la Cour Constitutionnelle les arrêts consécutifs aux recours en contestation de la Décision n° 116/CENI/AP/2023 du 19 octobre 2023 portant publication de la liste provisoire des candidatures recevables et irrecevables à l'élection du Président de la République.

La Cour Constitutionnelle avait réceptionné au total **12 (douze) requêtes**, dont **2 (deux)** jugées recevables et fondées, **4 (quatre)** recevables et non fondées et **6 (six)** irrecevables.

Par conséquent, la CENI prend acte des arrêts sus-évoqués et rend publique la Décision n° 119/CENI/AP/2023 du 03 novembre 2023 portant publication de la liste définitive des candidatures à l'élection du Président de la République, soit **26 candidatures** pour le scrutin présidentiel du 20 décembre 2023.

La liste définitive ainsi publiée par voie de presse est affichée au Siège de la CENI et est disponible sur le site web : www.ceni.cd.

Fait à Kinshasa, le **03 NOV 2023**

Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur